

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ET COLLOQUES DE L'AAMTI

Ce bulletin doit être dûment complété, signé et retourné accompagné de votre règlement par chèque en TTC
(voir tarifs au verso) afin de garantir la bonne gestion de votre dossier.

AAMTI – 84 Avenue de Villiers, 75017 PARIS

aamti@aamti.fr | 01 46 22 52 20

ADHERENT AAMTI.....OUI NON

INTITULE DE FORMATION.....

NOM.....

PRENOM.....

BARREAU.....

ADRESSE.....

CP.....

VILLE.....

TEL.....

COURRIEL.....

Voir tarifs au verso.

CONDITIONS DE FORMATION

Les formations proposées sont agréées par l'École de Formation du Barreau (EFB) pour entrer dans le cadre de la formation continue des avocats et peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL. Pour tout renseignement concernant les prises en charge, contacter directement le FIF-PL : 01 55 80 50 00 – www.fifpl.fr

Numéro d'organisme formateur de l'AAMTI : 11 75 47866 75

Tout bulletin incomplet (absence de signature, chèque manquant, bulletin d'adhésion non joint...) ne sera pris en compte qu'à réception des éléments manquants.

Les règlements doivent être effectués au plus tard 5 jours avant la journée de formation sans quoi nous ne pouvons garantir votre participation.

L'annulation de la participation à la formation pour un motif autre que de force majeure ou en cas d'annulation de votre participation dans un délai de dix jours avant la date de la formation ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées. Un remboursement de 50% de la somme versée pourra être attribué si l'annulation est demandée dans un délai de 21 jours avant le jour de formation. La totalité de la somme versée sera restituée si la demande d'annulation est effectuée 30 jours avant la date de formation.

Fait à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

TARIFS DES FORMATIONS

❖ Formations du Cycle de formation

Tarif par formation

- Adhérents AAMTI : 299,00 € TTC - (249,17 HT - dont 20% TVA)
- Non-adhérents : 371,00 € TTC - (309,17 HT - dont 20% TVA)

1. Déontologie et règlementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières
2. L'expertise immobilière : la juste valeur du bien
3. Les bases de la rédaction d'un avant-contrat
4. La fiscalité immobilière – module 1
5. La fiscalité immobilière – module 2
6. Art et techniques de la communication et de la négociation
7. La médiation en droit immobilier

❖ Formation complémentaires

L'avocat mandataire en transaction immobilière dans la vente force

- Initiation aux pratiques de la Vente Forcée – module 1
- Licitations et distribution du prix – module 2

Tarif par module de formation

- Prix adhérents AAMTI : 145,00 € TTC - (120,84 HT - dont 20% TVA)
- Prix non-adhérents : 195,00 € TTC - (161,67 HT - dont 20% TVA)

Tarif formation entière

- Prix adhérents AAMTI : 245,00 € TTC - (204,17 HT - dont 20% TVA)
- Prix non-adhérents : 390,00 € TTC - (325,00 HT - dont 20% TVA)

❖ Autres colloque(s) / formation(s)

Se référer au(x) tarif(s) indiqué(s) sur la page de la formation à retrouver sur le site www.avocat-immo.fr rubrique *Formations* ou au catalogue de formations papier de l'AAMTI.